

Mardi 11 septembre 2018 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de septembre 2018. Sont présents, le maire, M. Gaby Gendron, et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger M. Simon Couture
Mme Mélanie Martineau M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

Mme Bianca Boulanger, conseillère et M. Marcel Pépin, conseiller, sont absents.

2018-193 Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

2018-194 Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 14 août 2018 soient acceptées.

Adoptée.

2018-195 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 137 997.50\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2018-09.

Adoptée.

2018-196 **MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.,**
OFFRE DE SERVICES POUR 2019

Attendu que le cabinet d'avocats Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. a présenté à la Municipalité de Frontenac une entente de service pour l'année 2019;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre de service du 21 août 2018.

Adoptée.

2018-197 Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n^o 2 (réception définitive des travaux), au montant de 34 366.53\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction

Abénakis Inc. a remis relativement aux travaux de pavage sur une partie du Chemin du Barrage et une partie du 4^{ième} Rang et que ce décompte progressif inclut la diminution de la retenue contractuelle de 5 % à 0 % suite à l'acceptation définitive des travaux;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Construction Abénakis Inc., le décompte progressif n° 2 (réception définitive des travaux), au montant de 34 366.53\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction Abénakis Inc. a remis relativement aux travaux de pavage sur une partie du Chemin du Barrage et une partie du 4^{ième} Rang et que ce décompte progressif inclut la diminution de la retenue contractuelle de 5 % à 0 % suite à l'acceptation définitive des travaux, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services EXP Inc., dans sa lettre datée du 6 septembre 2018;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le certificat de fin des travaux.

Adoptée.

2018-198

Attendu que la garantie d'un an de la niveleuse arrive à échéance et la municipalité désire faire effectuer l'inspection de fin de garantie;

Attendu que la compagnie Nortrax a fait parvenir le détail des frais pour effectuer cette inspection;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à la compagnie Nortrax d'effectuer l'inspection de fin de garantie sur la niveleuse, pour un montant d'environ 600\$, tel que mentionné dans leur courriel daté du 5 septembre 2018.

Adoptée.

2018-199

Attendu qu'au fil des années, la largeur de l'accotement dans le 4^{ième} Rang, près des terrains de Domtar, a diminué à la suite des rechargements effectués;

Attendu que la compagnie Domtar a été approchée afin d'obtenir leur autorisation pour augmenter la largeur de l'accotement et empiéter sur une partie de leur terrain;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac augmente la largeur de l'accotement près des terrains de Domtar dans le 4^{ième} Rang et il est convenu qu'à l'avenir, le terrain de Domtar se termine à la limite de l'accotement.

Adoptée.

2018-200

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire l'achat d'une barrière afin de contrôler l'accès au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à la compagnie Philippe Mercier Inc.

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la compagnie Philippe Mercier Inc. pour l'achat d'une barrière au parc riverain Sachs-Mercier, incluant la base de béton et la main d'œuvre pour un montant d'environ 11 000\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur courriel daté du 23 août 2018.

Adoptée.

2018-201

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic a retenu les services de la firme Les Services exp Inc., pour préparer une nouvelle entente concernant l'eau potable du Secteur Laroche, suite aux travaux de mise aux normes de la Ville de Lac-Mégantic sur l'eau potable;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a payé sa part des travaux effectués par la Ville de Lac-Mégantic;

Attendu que l'entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Mégantic concernant la construction, l'utilisation et l'exploitation du système d'alimentation en eau potable a été mise à jour et qu'une copie a été remise à chaque membre du conseil;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la nouvelle entente à intervenir avec la Ville de Lac-Mégantic « *Entente intermunicipale relative à la construction, l'utilisation et l'exploitation du système d'alimentation en eau potable* » pour le Secteur Laroche;

Que M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée.

2018-202

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande de la Chambre de Commerce Région de Mégantic, afin de renouveler son adhésion pour l'année 2018-2019;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce Région de Mégantic, pour l'année 2018-2019, pour un montant de 125\$ plus taxes.

Adoptée.

M. Simon Couture, conseiller, se retire du conseil.

2018-203

Attendu que M. Yvan Turmel a fait une demande à la municipalité, contenant deux propositions, pour faire l'achat d'une partie du terrain situé à l'arrière de sa propriété;

Attendu qu'après discussions, le conseil municipal a retenu la proposition no. 2, soit la vente d'une partie du lot 4 973 021, à l'arrière du lot 4 973 022, d'une profondeur de 50 pieds par 100 pieds de largeur à 0.60\$ le pied carré, pour un total de 3 000\$;

Attendu qu'après vérification de la valeur marchande de ce morceau de terrain, la municipalité est d'accord pour le vendre à M. Yvan Turmel et que les frais de notaire et de cadastre soient à sa charge;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour informer M. Yvan Turmel et Mme Hélène Giroux que la municipalité est prête à leur vendre un morceau du lot 4 973 021, d'une superficie d'environ 5 000 p² pour un montant de 3 000\$ et que les frais de notaire et de cadastre soient à la charge de l'acheteur, tel que mentionné dans la proposition de M. Yvan Turmel, option 2, datée du 11 septembre 2018;

Que M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette vente.

Adoptée.

M. Simon Couture, conseiller, reprend sa place au conseil.

2018-204

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière de la part de l'Univers du Père Noël;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière à l'Univers du Père Noël au montant de 250\$.

Adoptée.

Période de questions :

Des questions ont été posées au moment où ces points ont été discutés, concernant le projet de M. Jacques Boulanger ainsi que la problématique des odeurs dans le Secteur Mercier.

Autres sujets :

- Dossier de sécurité civile
- Proposition non retenue de l'achat d'une garantie prolongée pour la niveleuse
- Réserve de sable et sel
- Projet de M. Jacques Boulanger
- Odeurs d'égout dans le Secteur Mercier
- Voie de contournement ferroviaire
- Dépôt au prochain conseil du rapport d'activités 2018 du SAE
- Remplacement ou réparation d'équipement pour le traitement des boues de fosses septiques
- Achat de 2 pneus pour le camion
- Projet d'une piste cyclable à même le Sentier Poulin
- Fonds Desjardins
- Acceptation finale prévue en octobre du dossier de déphosphatation

du Secteur Mercier

- Avancement des dossiers : éclairage de l'hôtel de ville; ajout de 2 lumières de rue; remplacement de portes de garage et étude du projet de développement de M. Roland Lacroix
- Règlement d'emprunt pour le camion incendie
- Subvention de 35 000\$ reçue pour l'entretien des chemins d'été

2018-205

Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de septembre 2018 soient levées, 21 h 40.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 11 septembre 2018, et ce, pour la résolution 2018-195, 2018-196, 2018-197, 2018-198, 2018-200, 2018-202 et 2018-204.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier